



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Banque de France

Question écrite n° 7345

## Texte de la question

M. Jacques Desallangre \* souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'avenir des succursales de la Banque de France. En effet, la Banque de France a commandé deux études, l'une sur l'évolution du réseau des succursales et l'autre sur l'avenir des opérations de clientèle particulière. Bien qu'elle ait perdu avec la disparition du franc sa mission d'émission et de contrôle de notre monnaie, la Banque de France possède encore aujourd'hui des responsabilités de service public et d'intérêt général. La qualité de l'implantation de ses succursales sur le territoire a permis, entre autres, de mettre en place avec succès les commissions d'endettement, qui permettent de proposer aux citoyens endettés des plans d'apurement personnalisés et adaptés à leurs capacités financières. Il lui demande de veiller à ce que la rationalisation des structures et des activités ne se traduisent pas par une suppression drastique des succursales locales, maillons indispensables pour maintenir les contacts directs avec les différentes activités économiques, les autorités locales et les usagers.

## Texte de la réponse

Le gouverneur de la Banque de France a annoncé le 15 octobre 2002 le lancement d'une mission de réflexion sur l'évolution du réseau de succursales et sur l'avenir des opérations avec la clientèle particulière. Cette mission est confiée au secrétaire général de la Banque. Elle a pour but de mener à bien une concertation approfondie avec les partenaires sociaux, ainsi que les élus locaux, afin d'étudier les mesures permettant d'améliorer l'adéquation de l'implantation territoriale de la banque à son environnement. La Banque de France, comme tout organisme public, doit veiller à rendre à la collectivité nationale le meilleur service au meilleur coût, en prenant en compte l'ensemble des évolutions qui affectent ses métiers et les attentes légitimes du public en matière de qualité et d'efficacité du service rendu. L'ensemble de nos partenaires européens a tiré, dans les années récentes, les conséquences de ces mutations en procédant à des réformes de leur banque centrale. La France ne peut demeurer en retrait de cette évolution. En tout état de cause, l'Etat entend conforter la Banque de France dans sa volonté de jouer tout son rôle dans la vie économique locale. Celui-ci doit néanmoins être conçu dans le souci d'optimiser la gestion dont l'établissement est comptable devant la nation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Desallangre](#)

**Circonscription :** Aisne (4<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7345

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 25 novembre 2002, page 4393

**Réponse publiée le** : 10 février 2003, page 1039